



# REGLEMENT INTERIEUR et CONDITIONS GENERALES.

Date d'ouverture : 15 mars 15 novembre.

## ➤ CONDITIONS D'ADMISSION

Pour y être admis à pénétrer, à s'installer sur le camping, il faut y avoir été autorisé par le bureau d'accueil. Le fait de séjourner sur le camping **LES CLOS FLEURIS** et/ou le camping **LA VILLE ES POULAINS** implique l'acceptation du règlement et l'engagement de s'y conformer. Toutes infractions pourront entraîner pour son auteur une procédure d'expulsion, avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

A votre arrivée, vous devez vous présenter au bureau d'accueil muni de votre pièce d'identité afin de vous acquitter des formalités d'inscription **OBLIGATOIRES**. Aucune pièce d'identité ne sera conservée par le bureau d'accueil.

La tente ou la caravane et tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par la direction.

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

## ➤ BUREAU D'ACCUEIL

Ouvert de 09h30 à 12h00 ; de 14h30 à 18h30 en basse saison. Ouvert de 08h00 à 19h30 en juillet et août.

On trouvera au bureau d'accueil, tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles. Une boîte spéciale destinée à recevoir les réclamations est tenue à la disposition des usagers.

## ➤ PAIEMENT DU SEJOUR

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain.

Le règlement pourra se faire en chèque, espèce, chèque-vacances ou carte bancaire. Le paiement pour les emplacements camping s'effectue la veille du départ. A l'issue de chaque séjour une facture sera automatiquement délivrée et aucun double ne pourra être édité.

## ➤ REDEVANCE VISITEURS

Les visiteurs doivent impérativement se présenter au bureau d'accueil. Après avoir été autorisés par la direction et moyennant le paiement d'une redevance. Ils peuvent être admis dans le camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Leur véhicule restera sur le parking, à l'extérieur du camping.

## ➤ CONDITIONS DE RESERVATIONS D'EMPLACEMENTS DE CAMPING

Heures d'arrivée de 14H à 20H. Heures de départ de 9H à 12H. La réservation devient effective après acceptation de la direction de votre contrat de réservation complété et signé. Une confirmation de réservation vous sera retournée et il vous appartiendra de la présenter au bureau d'accueil le jour de votre arrivée.

## ➤ CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La vitesse est limitée à 10km/h. Le stationnement est interdit sur les routes ou les voies d'accès. Un seul véhicule est autorisé par emplacement. Les véhicules doivent être **IMPERATIVEMENT** garés sur la parcelle ou sur le parking attribué à votre arrivée. **NE GAREZ JAMAIS** votre véhicule sur l'emplacement du voisin même s'il paraît inoccupé : des campeurs pouvant arriver à tout moment. **LA CIRCULATION EST INTERDITE DE 23H A 8H.**

Ne peuvent circuler dans le camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant ainsi qu'au personnel du camping.

## ➤ BRUIT / SILENCE

Les familles ou campeurs regagnant le camping après 22H doivent rejoindre leur emplacement ou locatif le plus discrètement possible afin de ne pas troubler le sommeil des vacanciers.

Les usagers du camping doivent éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins, les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et coffres doivent être aussi discrètes que possible. Lorsqu'un vacancier trouble ou cause des nuisances aux autres résidents il pourra être mis un terme immédiat et sans indemnités à son séjour.

### ➤ TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Nous vous demandons de respecter les arbres, plantations et décorations florales et de veiller à la propreté du camping en ne jetant aucune ordure ménagère, déchets de toute nature ou papier par terre, ceux-ci devront être déposés dans les poubelles ou containers mis à votre disposition.

Le lavage est interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux. Les caravaniers doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures au sol ou aux installations du camp sera à la charge de son auteur.

**L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.**

### ➤ HYGIENE

Nous vous prions de respecter les règles d'hygiène et de laisser ces lieux en état de propreté. Les parents doivent accompagner et surveiller leurs jeunes enfants dans les sanitaires.

Le tri sélectif est de rigueur pour les verres et les déchets verts.

L'interdiction de fumer est en vigueur dans toutes les parties communes, sanitaires, aire de jeux, piscine. Les mégots ne doivent pas être jetés au sol mais dans des cendriers. Les locatifs sont strictement non fumeurs.

Il est strictement interdit de jeter dans les WC des couches, des serviettes hygiéniques, des journaux et tous produits susceptibles de boucher ces installations.

### ➤ ENFANTS ET JEUX

Ils sont placés sous la garde de leurs parents qui sont pénalement et civilement responsables des actes et dégâts que ceux-ci pourraient causer lorsqu'ils utilisent les jeux ou infrastructures mis à leur disposition. Ils doivent être accompagnés par des adultes aux toilettes de même qu'aux aires de jeux.

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. L'aire de jeux couverte ne peut être utilisée pour les jeux mouvementés. **Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents.**

### ➤ ANIMAUX

A l'entrée, la carte de tatouage et le certificat de vaccination devront obligatoirement être présentés. Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés au terrain de camping, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. En aucun cas, ils ne doivent être attachés aux arbres ou laissés seuls. Leurs promenades hygiéniques se feront en dehors du camping.

### ➤ SECURITE

La direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte, échange, dommage ou dégradation de toute nature pendant ou suite à un séjour, de même qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques.

Les barbecues sont tolérés sauf les jours de vent, de forte chaleur ou arrêté préfectoral. La direction se réserve le droit d'interdire à tout moment ces derniers dans le cas où ils deviendront trop envahissants. Les feux directement sur le sol sont strictement interdits.

Les extincteurs sont à la disposition de tous. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction.

**Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du camping sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde du matériel.**

Signaler tout de suite à la direction la présence dans le camping toute personne suspecte.

### ➤ INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure, par le gestionnaire, de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

**LE FAIT DE RESIDER SUR NOTRE TERRAIN IMPLIQUE L ACCEPTATION SANS RESERVE DU REGLEMENT CI-DESSUS. TOUTE INFRACTION ENTRAINERA L EXPULSION DE SON AUTEUR.**